

AVIS AU PUBLIC

Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Numéro du dossier : EAU/AUT/23/0842

En vertu de l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par arrêté ministériel

EAU/AUT/23/0842 du 18.03.2024 émanent du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité – Administration de la Gestion de l'Eau (AGE)

D-CO sàrl
1, rue de l'Innovation
L-1896 Kockelscheuer

a reçu l'autorisation pour

Objet : gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un atelier de fabrication de décoration publicitaire

Lieu d'exploitation : Kockelscheuer 1, rue de l'Innovation
section -B- de Berchem, no cad 940/2301

Le dossier de la demande, les plans y relatifs ainsi que la décision ministérielle sont déposés à l'inspection du public au service technique de la commune de Roeser et peuvent être consultés sur RV (tél 36 92 32 – 2330)

D A T E S E T H E U R E S D E S C O N S U L T A T I O N S

du 05.04.2024 jusqu'au 14.05.2024 inclusivement

Contre la décision ministérielle un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la présente notification.

Roeser, le 04.04.2024

Le collège des bourgmestre et échevins,

Tom JUNGEN
Bettina BALLMANN
Angelo LOURENÇO